

## Compte-rendu du Conseil de l'Ecole Doctorale SPIM

21 novembre 2014 à 09h00

### Membres et invités présents :

Nicolas BROCHARD	représentant doctorants LE2I
Pauline BUTAUD	représentante doctorants FEMTO-ST (MEC'APPLI)
Nicolas CHAILLET	direction FEMTO-ST
Sophie CHAUVEAU	directeur adjoint ED SPIM
Nicole CULLOT	LE2I
Cédric DECROCCQ	représentant doctorants FEMTO-ST (ENERGIE)
Bernard DULMET	FEMTO-ST / Temps-Fréquence
Emmanuel FOLTÊTE	FEMTO-ST / MEC'APPLI
Michaël GAUTHIER	FEMTO-ST / AS2M
Ghislain ISTE	Service recherche UTBM
Olga KOUCHNARENKO	FEMTO-ST / DISC
Cécile LANGLADE	IRTES
François LANZETTA	FEMTO-ST / ENERGIE
Elodie LECHARTIER	représentante doctorants FEMTO-ST (AS2M)
Philippe LUTZ	directeur ED SPIM
Hervé MAILLOTTE	FEMTO-ST / OPTIQUE
Patrick MARQUIÉ	LE2I
Gaël MATTEN	représentant doctorants FEMTO-ST (MEC'APPLI)
Fabrice MERIAUDEAU	direction LE2I
Dounia RADI	secrétariat de direction ED SPIM (UB)
Alexandrine VIEILLARD	secrétariat de direction ED SPIM

*Excusés* : Jurgen Brugger, Yannick Caulier, Didier Girod, Hans-Rudolph Jauslin, Peter Kropf, Christian Maire, Henri Porte

### ORDRE DU JOUR

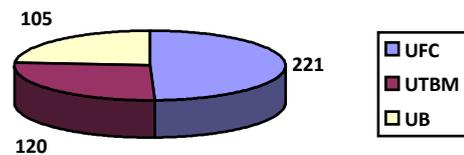
- 1) **Bilan de l'activité** 2013-2014 / point de situation 2014-2015 (à la date du 18/11/2014)
- 2) **Organisation** de l'ED, modifications de procédures
- 3) Validation des **demandes d'inscriptions dérogatoires** (4 ans et plus)
- 4) Point sur les **formations**
- 5) **Questions posées par les doctorants**
- 6) **Situation financière**
- 7) Chantiers en cours et points divers

## BILAN DE L'ACTIVITÉ

### I. Répartition des inscriptions 2013-2014 par établissements :

Le nombre de doctorants inscrits à l'ED SPIM (**446**) marque une légère progression par rapport aux années précédentes, mais la répartition entre les 3 établissements de rattachement reste identique :

- La moitié des inscrits à l'UFC
- Les 2 autres quarts sont répartis entre l'UB et l'UTBM.



UFC	FEMTO-ST + Nanomédecine (*)	221
UTBM	IRTES + FEMTO-ST + OPERA	120
UB	LE2I + DRIVE	105
<b>Total</b>		<b>446</b> (dont 120 primo inscriptions environ)

(\*) sur décision du vice-président « recherche » de l'UFC, les HDR de nanomédecine peuvent choisir l'école doctorale dans laquelle ils inscrivent leurs doctorants.

### II. Point de situation des inscriptions 2014-2015 au 18/11/2014.

Pour l'instant, les chiffres sont en légère baisse par rapport aux années précédentes puisque le nombre d'inscrits au 18/11/2014 ne s'élève qu'à **284 doctorants (dont 55 primo inscriptions)**.

- UFC : 142 (dont 24 doctorants en 1<sup>re</sup> année)
- UB : 100 (dont 23 doctorants en 1<sup>re</sup> année)
- UTBM : 42 (dont 8 en 1<sup>re</sup> année)

Le nombre total devrait cependant atteindre 400 doctorants si l'on tient compte des dossiers ayant pris du retard (environ 70 pour l'UTBM et 40 pour l'UFC). Ce retard s'explique par la mise en place du logiciel NUXEO à l'UTBM, mais également par la négligence de certains doctorants quant au respect des dates d'inscription et de la constitution de leur dossier. Il faut également souligner l'arrivée tardive de certains doctorants étrangers en raison du décalage des années universitaires en fonction des pays d'origine ainsi que les problèmes d'obtention des visas rencontrés par les doctorants originaires de Chine.

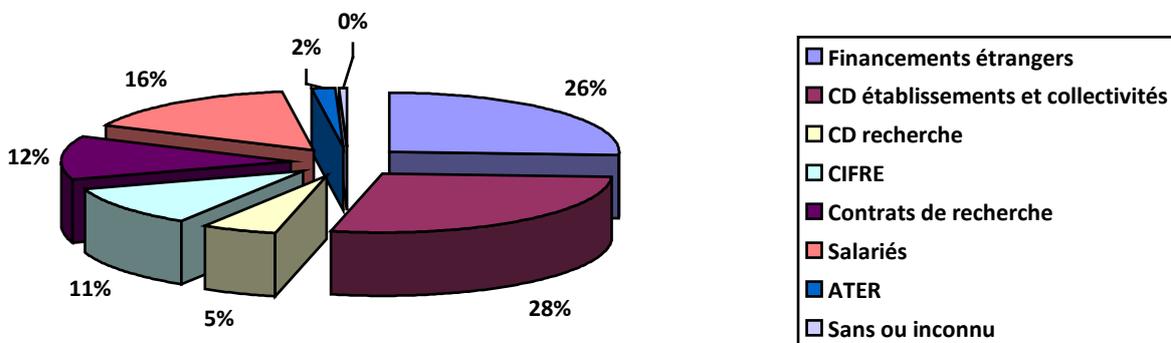
### III. Financement des thèses.

Allocations attribuées à l'ED SPIM par le Ministère de la Recherche, puis allocations consenties pour le financement de contrats doctoraux par les établissements :

- 2004 : 18 (+ 1 normalien)
- 2005 : 21 (+ 1 normalien)
- 2006 : 20
- 2007 : 21
- 2008 : 18
- 2009 : 18
- 2010 : 19
- 2011 : 14 (12 UFC + 2 UTBM)
- 2012 : 20 (11 UFC + 5 UTBM + 4 UB)
- 2013 : 14 ( 8 UFC + 3 UTBM + 3 UB)
- 2014 : 19 (10 UFC + 6 UTBM + 3 UB)**

L'attribution des contrats doctoraux ne répond pas aux mêmes règles en fonctions des établissements, les critères de répartition entre les écoles doctorales étant différents.  
Ceci explique en partie le faible nombre de contrats doctoraux obtenus de l'UB.

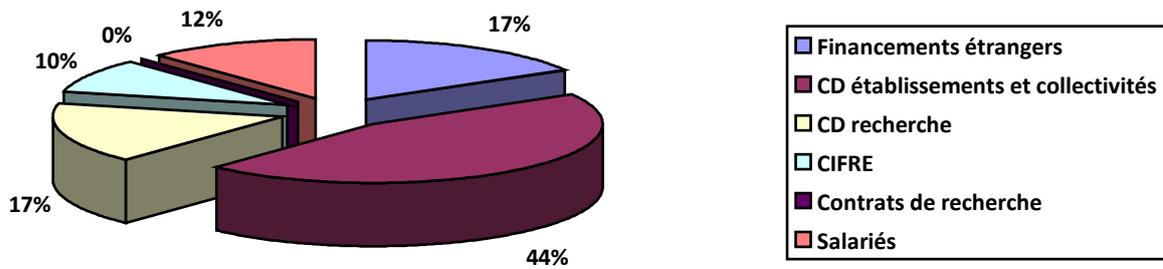
#### Financement des thèses 2013-2014 :



Nous notons à nouveau le nombre insuffisant des thèses CIFRE (46 sur un ensemble de 422) par rapport au domaine de l'école doctorale. Cette proportion se situe en dessous du niveau moyen des autres écoles doctorales du domaine « sciences pour l'ingénieur » en France. L'ED doit améliorer l'affichage des thèses en relation avec le monde industriel et engager une réflexion sur la valorisation des acquis (VAE). Une activité continue de production scientifique de haut niveau pourrait par exemple déboucher sur la présentation d'une thèse. Le travail engagé auprès des ingénieurs et des entreprises, notamment les PME, doit se poursuivre pour consolider les liens Université/entreprises, et ce pour favoriser l'emploi futur des doctorants.

Un dialogue en ce sens avec le service des relations industrielles du laboratoire FEMTO permettrait de mettre en avant les avantages des contrats CIFRE.

Financement des thèses des primo-entrants 2014-2015 (au 18/11/2014) :



**Ce premier bilan ne tient pas compte des données de l'UTBM (inscriptions non finalisées, notamment en ce qui concerne les doctorants chinois bénéficiant d'un financement de leur pays d'origine).**

Parmi les financements CIFRE, contrats de recherche et salariés, il serait intéressant d'étudier la réelle part en lien avec l'entreprise.

#### IV. Avenants 2014-2015.

Avenants financés par les établissements :

- **UFC** : **14** dont 13 avenants « enseignement » (sur 61 attribués pour l'ensemble des ED) et 1 avenant « diffusion de la culture scientifique » (sur 2 attribués pour les ED)  
*A noter : 1 dossier incomplet refusé pour un doctorant en 1<sup>re</sup> année de thèse*
- **UB** : **7** avenants
- **UTBM** : **12** avenants
- **ENSMM** : **12** avenants (sur 14 possibles)

En ce qui concerne les avenants sur contrat doctoral UFC, l'attribution est effectuée selon une **procédure de classement** des demandes par les laboratoires, les départements d'enseignement et l'ED SPIM.

La répartition des avenants est également fonction de l'année de thèse du doctorant : sur les 26 avenants accordés (UFC + ENSMM) , 3 l'ont été pour des 1<sup>re</sup> année, **13 pour des 2<sup>e</sup> année et 9 pour des 3<sup>e</sup> année**. A noter que **les doctorants en 1<sup>re</sup> année de thèse ne sont pas prioritaires**.

## ORGANISATION et MODIFICATIONS DE PROCÉDURES

Site internet : <http://ed-spim.univ-fcomte.fr>  
Facebook « ED SPIM » : le compte sera réactivé au cours de l'année 2015  
Email : [ed-spim@univ-fcomte.fr](mailto:ed-spim@univ-fcomte.fr)

### ÉCOLE DOCTORALE SPIM

Directeur : Pr. Philippe **LUTZ**  
Directeurs adjoints : Pr. Sophie **CHAUVEAU** (UTBM)  
: (\*) Poste vacant suite à la démission du Pr Olivier LALIGANT, élu à la direction de l'IUT du Creusot

#### Secrétariats :

- UFC Besançon	: Alexandrine <b>VIEILLARD</b>	03.81.66.66.02
- UTBM	: Danielle <b>BERTRAND</b>	03 84 58 31 39
- UFC Nord Franche-Comté	: Isabelle <b>CHRISTEN</b>	03 84 57 82 00
- UB	: Dounia <b>RADI</b>	03 80 39 58 17
- Gestion du budget	: Anne <b>BAUDRY</b>	03 81 66 64 13

### Contacts pour les dossiers et demandes

#### Inscriptions, réinscriptions et soutenances de thèse :

- UFC Besançon	: Alexandrine VIEILLARD
- UTBM	: Danielle BERTRAND
- UFC Nord Franche-Comté	: Isabelle CHRISTEN
- UB	: Dounia RADI

#### Dossiers HDR et soutenances HDR :

- UFC et UTBM	: Anne BAUDRY
- UB	: Dounia RADI

#### Dossiers de cotutelles :

- UFC	: Ludovic <b>JEANNIN</b> (03.81.66.53.03)
- UB	: Mireille QUEYROCHE-MOREAU (03.80.39.35.71)
- UTBM	: Danielle Bertrand

#### Demandes de subventions (déplacements des doctorants et membres de jury étrangers) :

- UFC	: Anne BAUDRY
- UB	: Dounia RADI
- UTBM	: Danielle BERTRAND

## Contacts pour les formations

- Inscription aux formations : suivre les liens indiqués sur le site Web de l'ED SPIM.

**Attention : la liste des formations qu'il est possible d'inclure dans le plan individuel de formation est donnée sur le site de l'ED SPIM. Toute formation en dehors de cette liste doit faire l'objet d'une demande de validation « formation hors liste SPIM » en utilisant le formulaire disponible sur le site.**

## Membres du conseil

### I. Choix du nouveau directeur adjoint « Bourgogne » pour l'ED SPIM.

Le directeur de l'ED SPIM remercie Olivier LALIGANT, appelé à tenir les fonctions de directeur de l'IUT du Creusot, pour son action et son investissement en qualité de directeur adjoint.

Dans l'équipe de direction de l'ED, le futur directeur adjoint participera notamment à la préparation du projet de l'ED au sein de l'organisation future en COMUE.

Dans ce contexte, il est nécessaire que le futur directeur adjoint puisse œuvrer en étroite collaboration avec les laboratoires bourguignons (DRIVE et LE2I) et la présidence de l'Université de Bourgogne.

Un appel à candidature va être transmis par l'ED SPIM aux laboratoires DRIVE et LE2I afin que le vote puisse s'effectuer lors du prochain conseil de l'ED. La candidature retenue sera soumise à l'avis de la commission de recherche de l'UB et transmise pour information au Conseil Académique. La nomination sera effectuée par le président de l'UB.

Le directeur de l'ED sensibilise le conseil sur l'importance de la définition claire des champs d'interventions respectifs du futur collège doctoral (dont l'existence est indiquée dans la définition de la COMUE) et des écoles doctorales. L'ED souhaite que l'organisation en Collège n'introduise pas une trop grande rigidité de fonctionnement, notamment au sujet des cartes de formations.

D'autre part, Philippe LUTZ insiste sur la nécessité d'un pilotage scientifique, et non pas administratif, du Collège doctoral.

### II. Renouvellement des membres.

- Collège « établissements et départements » :
  - \* Pour l'IRTES, un candidat doit être proposé d'ici fin janvier 2015, en remplacement de Mr Pablo GRUER ;
  - \* LE2I : Nadine CULLOT demande sa démission et propose Mme Marinette SAVONNET pour lui succéder ; la proposition est validée par le conseil.
  - \* Représentant ITA : le conseil donne son accord pour que Mr Patrick JUILLION succède à Mr Ralph SEULIN.

- Collège « représentants du domaine socio-économique » :  
Suite au départ de Mr Abdollah MIRZAIAN (représentant industriel CONVERTEAM), le conseil de l'ED valide la participation de **Mr Michel MOLIERE** (HDR et pré-retraité de GENERAL ELECTRIC)

### **Procédures de financement des thèses**

#### **Demandes de financement « région Franche-Comté ».**

- **Thèses financées à 100 % associées à un projet de recherche :**

La procédure est **identique à l'année passée** :

\* Proposition de classement par laboratoire

\* Interclassement et proposition **à valider par le conseil pour la 1<sup>re</sup> quinzaine de janvier 2015.**

- **Thèses en co-financement :**

La procédure est identique et le calendrier est le même.

**Le classement par l'ED doit être fourni à la région pour la mi-janvier 2015.**

## VALIDATION des INSCRIPTIONS DÉROGATOIRES (demandes parvenues à l'ED au 18/11/2014)

Dérogations > 3 ans	4 <sup>e</sup> année	5 <sup>e</sup> année	6 <sup>e</sup> année
UB*	5		
UFC**	16	2	
UTBM**	5		
<b>TOTAL</b>	<b>26</b>	<b>2</b>	

(\*) hors réinscriptions avec soutenances avant le 01/01/2015

(\*\*) 1 soutenance avant le 01/01/2015

Pour consulter la liste nominative, cliquer sur le lien suivant :

[Inscriptions dérogatoires 4 ans et + 2014\\_2015.xlsx](#)

Les demandes soumises à approbation ne font l'objet d'aucune remarque particulière et sont validées par les membres du conseil.

### Remarques :

Comme les années précédentes, il est décidé de **transmettre systématiquement un courrier** aux doctorants et à leurs directeurs de thèse au **milieu de la 3<sup>e</sup> année**, pour les alerter sur la durée de la thèse et sur la nécessité de trouver un financement pour une 4<sup>e</sup> année le cas échéant.

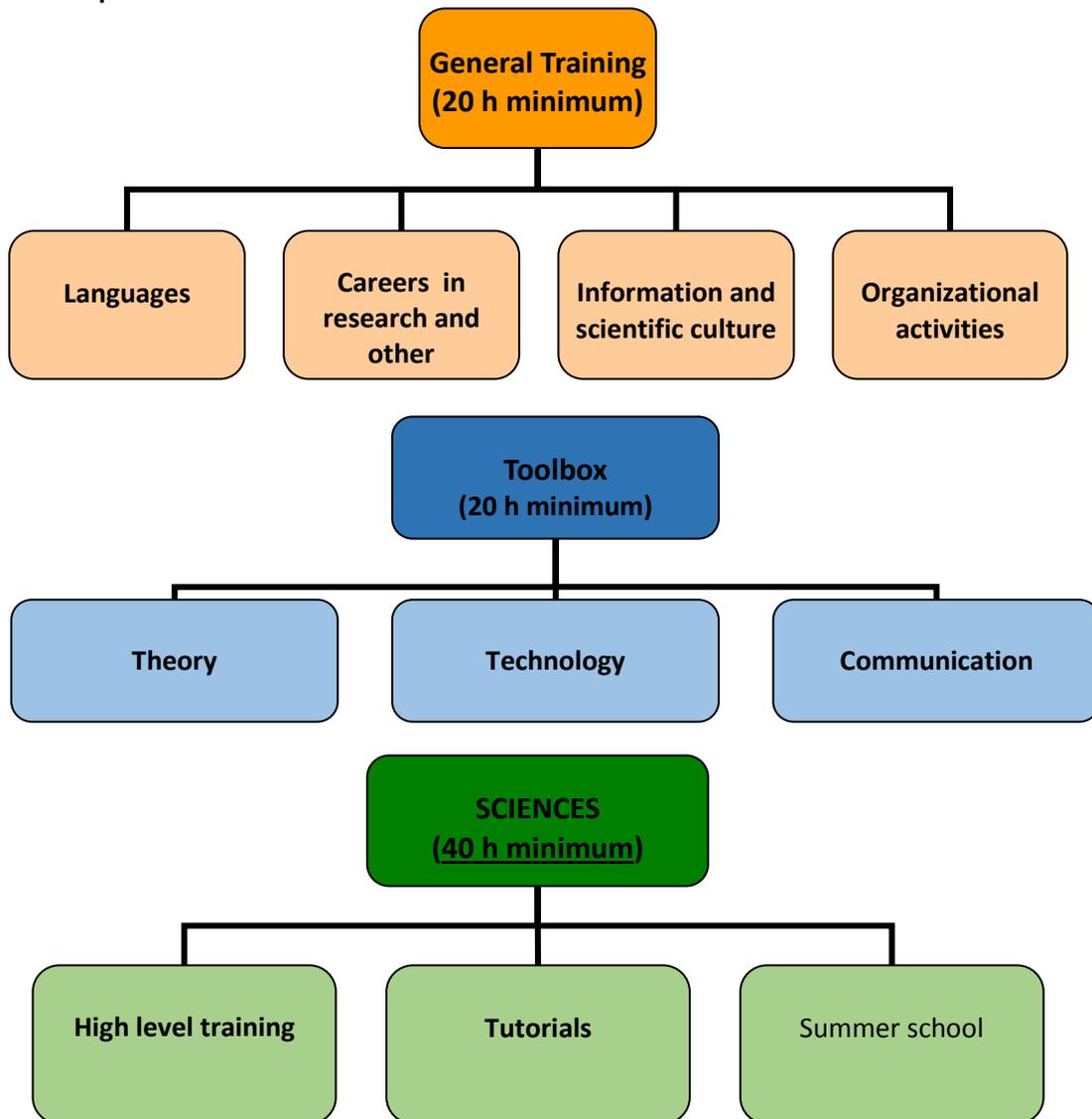
**Les demandes de réinscription en 5<sup>e</sup> année font obligatoirement l'objet d'un entretien** entre le doctorant, le directeur de thèse et le directeur de l'ED SPIM.

## POINT SUR LES FORMATIONS

### I. Le plan individuel de formation (PIF).

Il est à compléter et à fournir pour chaque demande d'autorisation d'inscription ou de réinscription.

Il est constitué de 3 parties :



Un étudiant doit organiser sa formation en la répartissant entre ces trois parties et en respectant les volumes horaires prédéfinis.

Le PIF est un **outil de planification prévisionnelle**, qui est amené à évoluer au cours des 3 années de la thèse. Dès la 1<sup>re</sup> inscription, **il est demandé à ce que cette planification englobe les 3 années**. En outre, **le PIF doit être validé** par le directeur de thèse.

Toutes les informations nécessaires concernant le PIF sont consultables en français et en anglais sur le site de l'ED SPIM :

<http://ed-spim.univ-fcomte.fr/pages/fr/menu3559/formations-doctorales/pif-16862.html>

La liste des formations validées par l'ED y est consultable par rubriques.

**Demandes d'inscription aux différentes formations :**

Se rendre sur le site de l'ED SPIM, puis accéder aux 3 sous-rubriques :

- « formation générale »
- « boîte à outils »
- « sciences »

Chaque formation est détaillée sous la forme d'un tableau, dans lequel se trouve le **lien pour l'inscription**.

**En ce qui concerne les formations « hors liste SPIM » :**

- La **demande de validation est obligatoire** ;
- **Elle doit être faite sur le formulaire prévu à cette effet et téléchargeable sur le site de l'ED** ;
- La demande est accompagnée d'un **justificatif de présence et du programme** de la formation.

Le **réseau REDOC SPI** propose également des formations accessibles via : <http://www.redoc-spi.fr>

Les ED partenaires du réseau ont décidées de rendre un certain nombre de leurs formations accessibles en limitant le nombre de place avec l'ordre d'arrivée des demandes. Attention, pour SPIM, il faut passer par la demande de formation hors SPIM pour valider la formation dans le PIF.

## II. Travaux à venir.

**Travaux à mener par la commission formation :**

- Passage d'une comptabilisation en heures à une comptabilisation en UE (validation d'ECTS pour harmoniser les formations de l'ED avec celles de niveau européen)
- Elargir la carte de formations « boîte à outils »
- Exploitation des enquêtes « formations »

**Formation « compétence pour l'entreprise » :**

- Maquette et référentiel (doc. CDEFI)
- Il s'agit au final d'une certification décernée conjointement par l'ED et une école d'ingénieur
- Une discussion est prévue en janvier entre l'ENSMM, l'UTBM et l'ISIFC

Pour le projet de l'ED, des évolutions de l'organisation des formations sont envisagées. Il s'agit notamment de faire apparaître des parcours : parcours « académique », parcours « création d'activité économique », etc.

## QUESTIONS DES DOCTORANTS

### I. Contrats.

- **FUI – CIFRE – Ministère : quel contrat pour quelle thèse ?** Est-il possible de souscrire un contrat doctoral de 3 ans pour tous ces financements ? (précarité d'un CCD de 1 an...)
 

*Il ne faut pas confondre le financement de la thèse et le contrat étanli pour l'emploi du doctorant. Si un établissement gère l'emploi, il peut établir un CDD ou un contrat doctoral. Le directeur de l'ED rappelle que le contrat doctoral doit être privilégié.*
- **Avenant enseignement au contrat : quelle est la procédure ?** (autorisation du directeur de thèse avant fin juin, demande d'avenant du doctorant avant fin août, avenant UFC-ENSMM quelle différence ?)
 

*Les procédures sont différentes d'un établissement à l'autre : pour l'UFC et l'ENSMM, l'ED intervient directement dans le processus. Ce n'est pas le cas pour l'UTBM et l'UB (un avis est demandé à l'UB).*
- **Avenant doctorant conseil : qui peut en avoir ?** (cas d'un contrat FUI qui a un avenant)
 

*La région Franche-Comté a accepté d'ouvrir le dispositif « doctorant conseil » à des doctorants qui n'ont pas de contrat doctoral. Dans ce cas, il s'agira d'un avenant à leur CDD.*
- Pourquoi tous les doctorants n'ont pas le droit de vote à l'université ? (cas d'un contrat FUI)
 

*Les doctorants ont un droit de vote à l'université, mais en fonction de leur statut, ils appartiennent à des collèges différents. Il y a un souhait de la part des doctorants d'apparaître de façon « regroupée » au sein d'un même collègue.*

*L'ED SPIM peut relayer cette information, mais c'est une question qui doit être soumise et discutée auprès des services concernés des présidences d'établissement.*

### II. Formation.

- **Le PIF en ligne** : état d'avancement ?
 

*L'**informatisation du PIF** était prévue pour la rentrée 2014-2015. Un retard considérable a été pris par la Junior Entreprise de l'UTBM qui a sous-estimé les difficultés de mise en œuvre de l'application. Ce projet sera repris dès que possible, avec une **échéance idéalement fixée à la rentrée 2015-2016**.*
- Quelle va être **l'évolution des formations** ?
 

*La question est évoquée en page 10 du présent compte rendu.*
- Problème de **l'implication de certains directeurs de thèse dans la préparation du plan individuel de formation** ?
 

*Il reste encore des directeurs de thèse qui négligent la préparation du plan individuel de formation de leurs doctorants. Le conseil suggère de faire **une information de rappel par le biais d'un courrier adressé à chacun d'entre eux**.*

- Souhait d'obtenir **davantage d'informations sur les écoles d'été**.  
*Les doctorants peuvent notamment consulter le site du réseau REDOC : <http://www.redoc-spi.fr>*
- **Point positif** : l'offre des formations est plus élargie et leur contenu est de plus en plus intéressant.  
*Il est important que les doctorants participent activement à la commission formation de l'école doctorale et remplissent les fiches d'évaluation à l'issue des formations suivies.*

### III. Suivi des doctorants.

- **Aucun retour n'a été fait sur l'évaluation de mi-parcours de thèse**, et tous les doctorants concernés n'ont pas été évalués.  
*Le conseil propose de **formaliser cette étape sous forme de « fiche synthèse »**, dont le doctorant recevra une copie.*
- **Cette évaluation ne pourrait-elle pas intervenir dès la fin de la 1<sup>re</sup> année** pour détecter les éventuelles difficultés plus rapidement ?  
*L'ED est actuellement en cours de discussion avec le laboratoire FEMTO-ST pour mettre au point un questionnaire synthétique à remplir en fin de 1<sup>re</sup> année de doctorat. Destiné aux doctorants et à leur encadrants, ce document permettrait d'identifier les doctorants qui n'auraient pas encore acquis l'ensemble des objectifs associés à la présentation d'une thèse.*
- Plusieurs doctorants soulèvent le problème d'un encadrement défaillant. **A qui faire remonter l'information en cas de difficultés** ? Les encadrants ne pourraient-ils pas bénéficier d'une formation en « management des doctorants » ?  
*Des représentants des doctorants ont été élus. En cas de relation difficile avec l'encadrement, il peut être fait appel à eux dans le cadre d'un dialogue préalable à toute intervention des équipes de direction (unité de recherche ou ED).  
Les directeurs d'ED sont en mesure de discuter des problèmes rencontrés par certains doctorants, et ce dans le respect de la confidentialité de la discussion. Une action concertée pourra alors être engagée.*

### IV. Finances.

- **Les frais d'inscription ne pourraient-ils pas être pris en charge par les contrats d'accompagnement** ?  
**L'ED SPIM peut-elle prendre en charge ceux qui n'ont pas de contrat d'accompagnement** ?  
*Non, cela est impossible administrativement.*
- **En cas d'inscription en cours d'année, y-a-il possibilité que celle-ci soit valable pour l'année calendaire complète** ?  
*L'inscription en doctorat répond aux mêmes règles que toute inscription en université : **l'étudiant s'inscrit au titre d'une année universitaire** (septembre-juin) et non pas au titre d'une année calendaire.*

- Les doctorants souhaiteraient connaître le **détail des frais d'inscription** ; par exemple, l'accès à la bibliothèque universitaire est payant, alors qu'il devrait être gratuit pour les doctorants « salariés de l'université. A quoi correspondent les droits de la Présidence ?  
*Le montant des frais liés à l'inscription est fixé par le Ministère et non par l'établissement.*
- Quel est le **délai moyen de remboursement** en cas de participation à des conférences (frais de mission) ?  
*Il est difficile d'apporter une réponse. Le délai dépend de chacune des étapes , depuis le dépôt des documents au laboratoire au retour de mission, de leur transmission à l'établissement de rattachement, de l'état des frais engagés, ainsi que du traitement administratif à chaque niveau de responsabilités (laboratoire, établissement ou employeur).*

## POINT FINANCIER 2014

### I. Partie UFC (au 20/11/2014).

<b>Crédits 2014 ouverts ED SPIM</b> Dont : - 6 000 € (mobilité doctorants) - 28 177 € (recette inscriptions)		<b>56 177,00</b>	
<b>FONCTIONNEMENT DE L'ED</b> Déplacements membres de l'ED, repas, affranchissements, fournitures administratives	<b>10 153,12</b>		
<b>DEPLACEMENTS DE DOCTORANTS</b> Congrès, école d'été, séjours dans un laboratoire étranger (prise en charge 50 %) Missions liquidées	<b>19 965,67</b>		
<b>DEPLACEMENTS DE DOCTORANTS</b> Congrès, école d'été, séjours dans un laboratoire étranger (prise en charge 50 %) Subventions accordées en attente de liquidation	<b>8 194,00</b>		
<b>DEPLACEMENTS DE MEMBRES ETRANGERS</b> Jurys de thèses d'étudiants de l'ED	<b>3 875,80</b>		
Cours Sciences payés sur provision SPIM à l'UFR ST			
<b>Totaux</b>	<b>42 188,59</b>		
		Balance au 20/11/2014	<b>13 988,41</b>

+ engagements effectués mais non encore liquidés, évalués à 4000,00 euros

## II. Partie UTBM (au 20/11/2014).

<b>Crédits 2014 ouverts ED SPIM</b>		<b>21.000,00</b>	
<b>FONCTIONNEMENT DE L'ED</b> Déplacements membres de l'ED, repas, affranchissements, fournitures administratives			
<b>DEPLACEMENTS DE DOCTORANTS</b> Congrès, école d'été, séjours dans un laboratoire étranger (prise en charge 50 %) Missions liquidées	<i>conférences</i> <i>déplacement étranger</i> <i>formations et cours ED</i> <i>subvention DOCEO</i> <i>Séminaire doctoral</i>	<b>3.368,00</b> <b>6.663,14</b> <b>794,75</b> <b>500,00</b> <b>1.000,00</b>	
<b>DEPLACEMENTS DE DOCTORANTS</b> Congrès, école d'été, séjours dans un laboratoire étranger (prise en charge 50 %) Subventions accordées en attente de liquidation			
<b>DEPLACEMENTS DE MEMBRES ETRANGERS</b> Jurys de thèses d'étudiants de l'ED		1.830,00	
<b>Totaux</b>		<b>14.156,07</b>	<b>6.843,93</b>

## III. Partie UB (au 20/11/2014)

<b>Crédits 2014 ouverts ED SPIM DIJON</b>		<b>34.888,00</b>	
<b>FONCTIONNEMENT DE L'ED</b> Missions membres de l'ED, repas, aménagements, achats équipements pour doctorants et salles	<b>4.659,69</b>		
<b>DEPLACEMENTS DE DOCTORANTS</b> Congrès, école d'été, séjours dans un laboratoire étranger (prise en charge 50 %) Missions liquidées	<b>5.606,47</b>		
<b>DEPLACEMENTS DE DOCTORANTS</b> Congrès, école d'été, séjours dans un laboratoire étranger (prise en charge 50 %) Subventions accordées en attente de liquidation	<b>1.000,00</b>		
<b>DEPLACEMENTS DE MEMBRES ETRANGERS</b> Jurys de thèses d'étudiants de l'ED	<b>2.265,50</b>		
<b>Subventions et formations privées</b>	<b>21.533,26</b>		
<b>Totaux</b>	<b>35.064,92</b>		
		<b>Balance au 20/11/2014</b>	<b>-176,92</b>

#### IV. BILAN.

- Un budget conséquent : **112.065 k.euros** (avec mobilité UFC) ;
- 91.410 euros dépensés au 20/11/2014 (4.000,00 euros en cours) ;
- Environ **50.000 euros comme support direct aux doctorants** (pour les déplacements conférences et les formations), soit **55% des sommes dépensées** ;
- Utilisation modeste de l'aide pour les membres de jury étrangers (plus faible que prévu) ;
- Les **frais de réunion** (suivi des doctorants, conseils, commissions) restent **souvent à la charge des laboratoires** ;
- **Attention** : plusieurs formations « sciences » ont été payées avec une provision faite à l'UFR-ST de l'UFC.

## PRÉVISIONS pour l'année 2015

(sur la base d'un budget du même ordre qu'en 2014)

- **Financement à 50%** des congrès, écoles d'été, formations extérieures des doctorants, séjours ponctuels dans un laboratoire extérieur :  
*Proposition du maintien de l'aide, avec un plafond de 1.000,00 euros par doctorant.*
- Financement possible du **déplacement pour jury de thèse d'un membre étranger** :  
*Proposition du maintien de l'aide, avec un plafond de 1.000,00 euros par doctorant.*
- Financement des **déplacements pour le suivi de cours distants**.
- Support aux journées d'échanges scientifiques.
- Volonté **de soutien renforcé aux échanges internationaux** :  
*- support aux journées scientifiques d'échanges (OSA)*  
*- participation aux financements de séjours à l'EPFL et KIT (en lien avec SMYLE)*

### **Prévisions d'ouvertures de crédits en 2015**

(sur la base du maintien du nombre de doctorants)

<b>UFC</b>	<b>51.471 €</b>
<b>UTBM</b>	<b>21.000 €</b>
<b>UB</b>	<b>34.888 €</b>
<b>Total</b>	<b>107.359 €</b>

<b>Ventilation prévisionnelle</b>	<b>107.000 €</b>
Matériel de bureau, fournitures, divers	10.000 €
Aides et soutien aux doctorants	55.000 €
Thèses et HDR	13.000 €
Cours « sciences » et autres	20.000 €
Support aux journées scientifiques	4.000 €
Journées de l'ED (rentrée, journées scientifiques)	4.000 €
Communication, promotion de l'ED	1.000 €

## CHANTIERS EN COURS et POINTS DIVERS

### **I. Poursuite des actions pour l'attractivité pour les ingénieurs.**

- Investissement dans le réseau REDOC SPI
- Participation à des journées (ENSMM, docteurs-entreprises...)
- Promotion des contrats CIFRE
- Attirer les PME
- Développement du parcours « compétences pour l'entreprises »

### **II. Suivi des doctorants et gestion des abandons de thèse.**

- Bouclage avec les travaux du CS de FEMTO-ST, avec un bilan en fin de 1<sup>re</sup> année
- Anticiper, favoriser la discussion et l'échange (par le biais des représentants des doctorants et des associations notamment).

L'ED souhaite que les structures associatives de doctorants se coordonnent. Le directeur de l'ED souhaite avoir des interlocuteurs pour le domaine SPIM.

### **III. Propositions des doctorants.**

La rédaction d'un livret d'accueil pour les doctorants comprenant toutes les informations utiles pour bien démarrer sa thèse : procédure d'inscription, plan individuel de formation, renseignements sur la formation, explications sur la procédure avenant enseignement ou doctorant conseil, les contacts utiles, etc...

*Avis du directeur de l'ED : il s'agit d'une très bonne idée. La réalisation de ce livret devra être mise en œuvre dès que possible.*

**La prochaine réunion du conseil se tiendra fin janvier /  
début février 2015**